



Compte-rendu Réunion publique Villeurbanne



10/07/2025



19:00 > 21:00



Collège Lamartine,
Villeurbanne



14 participants

La réunion publique du **10 juillet 2025** s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable liée au projet de création du tramway T8, organisée du 23 juin au 19 juillet puis du 25 août au 10 octobre 2025. Elle est placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

La concertation vise à interroger **l'opportunité** du projet soit sur différentes composantes **notamment la desserte, le tracé, les aménagements, les circulations, les interconnexions, la végétalisation**. Elle intervient en amont des décisions définitives : son but est de recueillir les avis, les attentes, les préoccupations et les propositions du public avant la finalisation du tracé, des aménagements et des études techniques menées par SYTRAL Mobilités.

La réunion publique a ainsi pour vocation de **présenter aux participants le projet T8 et de recueillir leurs avis sur le projet T8**.

Intervenantes et intervenants :

- **Pauline SCHLOSSER**, Adjointe au maire - Déplacements, mobilité et stationnement, Ville de Villeurbanne ;
- **Béatrice VESSILLER**, Vice-Présidente Prospective et cohérence des politiques d'urbanisme et de mobilités, SYTRAL Mobilités ;
- **Valérie DEJOUR**, Garante de la CNDP ;
- **Alice MÜLLER**, Cheffe de projet T8, SYTRAL Mobilités ;
- **Aline MORAND**, Chargée relations riverains T8.

Parmi les participants, une présence importante de membres du **conseil de quartier Bonnevay-la Soie-les Brosses** ainsi que plusieurs occupants de **la copropriété du Clos Longchamp** est à souligner.

Introduction

Olivier MERELLE, animateur, introduit la réunion en rappelant les objectifs de la réunion et la période de la concertation préalable du 23 juin au 10 octobre avec une suspension prévue du 19 juillet au 25 août. Cette concertation est placée sous l'égide de la Commission nationale débat public (CNDP), qui a désigné deux garants pour s'assurer de la mise en œuvre de la concertation. Il présente le déroulé de la réunion, les intervenants de la soirée et les règles de prises de parole.

Pauline SCHLOSSER, adjointe au Maire de Villeurbanne, remercie le proviseur du collège pour son accueil et les participants pour leur présence. Elle rappelle que le tramway T8 représente une opportunité de desservir le quartier des Brosses et de mieux connecter celui-ci aux universités et au quartier de La Soie. Elle met également en avant la transformation de l'espace public associée à la création du T8, lequel permettrait la requalification urbaine et paysagère des voiries. Le projet T8 permettrait, par exemple, une requalification de façade à façade sur l'ensemble de la voirie. L'implantation de l'infrastructure tramway sur une emprise de sept mètres, conduirait cependant à questionner le partage de la voirie entre les différents modes de transport. Enfin, l'adjointe souligne les enjeux de connexions entre le quartier des Brosses et le pôle d'échange multimodal de Vaulx-en-Velin Carré de Soie, relatifs aux correspondances tram-métro.

Béatrice VESSILLER, Vice-Présidente de SYTRAL Mobilités, présente les objectifs et le tracé envisagé de la ligne T8 ainsi que les objectifs et thématiques ouverts à la concertation publique. Elle souligne que l'objectif du T8 est de renforcer le maillage périphérique du réseau de transports collectifs, en interconnectant les territoires de première couronne. Le projet vient ainsi compléter les lignes T9 et T10 pour constituer un axe structurant de rocade dans l'Est lyonnais tout en le connectant aux lignes radiales (ligne A, D, T3, T2) permettant de rejoindre le centre. Cela participe de la constitution d'un réseau en toile et non plus seulement en étoile.

Elle justifie le choix du tracé envisagé pour le T8 par son efficacité en temps de parcours entre les deux pôles multimodaux de la Soie et Gare de Vénissieux, sa complémentarité avec les autres lignes structurantes et sa capacité à desservir des quartiers d'habitat représentant un potentiel de 30 000 habitants, des zones économiques accueillant près de 25 000 emplois, les sites universitaires accueillant 16 000 étudiants ou encore de nombreux pôles générateurs de déplacements comme le parc et l'hippodrome de Parilly.

Elle précise que le choix de passer par la rue de la Poudrette s'est rapidement imposé : plus à l'ouest, le passage d'un tramway est impossible sur le périphérique. Plus à l'est, l'avenue Salengro est trop étroite ce qui impliquerait trop d'achat / démolition et un passage sur le Boulevard Urbain Est (BUE) ne permet pas la desserte de zones habitées.

Elle confirme que deux lignes structurantes sont ainsi envisagées dans le secteur :

- La ligne T8, entre Vaulx-en-Velin La Soie et la gare de Vénissieux, via Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Bron, Saint-Priest et Vénissieux ;
- Un prolongement de la ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) de Sept Chemins à Parilly, dont le tracé est situé un peu plus à l'est (sur le BUE / Boulevard des Droits de l'Homme) que celui envisagé pour le T8. Ce projet fait également l'objet d'une concertation spécifique du 20 juin au 20 juillet 2025. Il desservira notamment la ZAC du Chêne, le campus de la Porte des Alpes, le secteur Champ-du-Pont.

Elle indique que ces deux projets font l'objet de concertations séparées pour éviter toute confusion, bien qu'ils soient pensés de manière complémentaire pour un total de 330 millions d'euros (250 millions pour le T8 et 90 millions pour le BHNS). Ces deux lignes de transports permettront une double desserte de l'est métropolitain.

Enfin, la Vice-présidente précise que le périmètre de la concertation porte sur l'opportunité du projet.

Valérie DEJOUR, garante de la CNDP, précise le rôle des garants, chargés de veiller à la qualité de la concertation. Les garants ont été mandatés par la Commission nationale du débat public (CNDP), une autorité indépendante, à la demande de SYTRAL Mobilités, maître d'ouvrage du projet. La CNDP a été créée par la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » pour organiser les débats publics sur les projets ayant un impact significatif sur l'environnement. Leur mandat a été publié au journal officiel et le site de la CNDP mentionne la concertation T8.

Elle explique les différentes phases de leur intervention :

- En amont de la concertation pour définir les modalités de la concertation avec SYTRAL Mobilités ;
- Pendant toute la concertation, pour écouter, observer et être à disposition des citoyens pour échanger avec eux ;
- À l'issue de la concertation, avec la rédaction d'un avis des garants dans un délai d'un mois, contenant des recommandations et demandes de précisions. Ensuite, le maître d'ouvrage aura deux mois pour y répondre et indiquer sa décision de poursuivre le projet et/ou les modalités de prise en compte des recommandations des garants.

Valérie DEJOUR présente ensuite les principes d'intervention de la CNDP : indépendance, neutralité vis-à-vis du projet du maître d'ouvrage, transparence, argumentation, égalité de traitement et inclusion de tous les publics.

Première partie : présentation du projet

Après la diffusion du [film de présentation du projet](#), **Alice MÜLLER, cheffe de projet T8 à SYTRAL Mobilités**, présente les caractéristiques techniques du projet T8.

Cette nouvelle ligne de tramway pourrait relier Vaulx-en-Velin La Soie à la Gare de Vénissieux en 22 minutes, via Bron et le campus de la Porte des Alpes. Elle serait connectée à 2 lignes de métro, 7 lignes de tramway, le Rhônexpress, la gare TER de Vénissieux et le bus à haut niveau de service TB12 de Part-Dieu à Parilly, en passant par Sept Chemins. Ce tramway entend ainsi apporter aux habitants des secteurs traversés une solution de déplacement hyperconnectée. Elle indique que les premières études montrent que T8 augmenterait également la fréquentation des lignes plus à l'est tel que T3 par les nouvelles perspectives de trajets qu'elle offre. Sa mise en service serait prévue pour 2030.

Elle indique que plusieurs variantes ont été analysées depuis 2020. De ces études sont ressortis deux projets distincts et complémentaires :

- le tracé du projet T8, tel que présenté aujourd'hui ;
- le prolongement du BHNS de Sept Chemins à Parilly.

Elle souligne ainsi que le tracé du T8 s'appuie sur des critères objectifs : la desserte des pôles d'emploi et d'enseignement, les possibilités de correspondances et les perspectives de fréquentation.

Elle précise que le choix de mode tramway a été fait principalement pour limiter les coûts et les impacts sur les fonctionnalités de la voirie actuelle, en reprenant l'infrastructure existante des lignes T2 et T5 au centre du tracé.

Elle présente l'intégration du T8 dans son environnement : les connexions entre T8 et le réseau TCL à la station Vaulx-en-Velin Carré de Soie, la station envisagée route de Genas pour créer une correspondance avec le futur bus BHNS, les enjeux de continuité cyclable à prévoir entre la rue de la Poudrette et la route de Genas. Les impacts fonciers rue de la Poudrette sont également présentés. SYTRAL Mobilités souhaite limiter les impacts fonciers en s'inscrivant dans une emprise de voirie de vingt mètres de largeur, tout en maintenant un sens de circulation unique, une file de stationnement, une infrastructure cyclable, ainsi que des stations positionnées à proximité des lieux générateurs de flux.

Elle précise enfin les impacts sur le cadre de vie avec une insertion de façade à façade et la création d'une infrastructure cyclable. Elle indique que le projet est en phase d'études préliminaires : toutes les questions d'insertion urbaine feront l'objet d'études approfondies dans la suite du projet et seront partagées lors de la phase de concertation continue.

Enfin, la cheffe de projet précise que pendant la phase de travaux, l'objectif de SYTRAL Mobilités est de réduire au maximum les nuisances par différents engagements :

- Signature d'une charte chantier pour les entreprises travaux ;
- Dispositif d'information complet pour anticiper les nuisances à venir ;
- Dispositif d'écoute des riverains ;
- Diagnostic préalable de l'activité de l'entreprise et commission d'indemnisation amiable.

Deuxième partie : temps d'échange

Lors du temps d'échange, les participants ont posé des questions sur la circulation et les impacts chantier notamment.

Circulation

Un participant demande si le projet T8 risque d'engorger les voies secondaires dans le quartier des Brosses lors des travaux.

Béatrice VESSILLER répond que l'impact du projet sur les voies secondaires sera étudié dès septembre, dans le cadre des études de circulation qui s'appuieront sur une analyse fine des flux (origines-destinations), afin d'anticiper et de limiter les reports de circulation et d'éviter un engorgement des voies secondaires dans le quartier des Brosses. Elle précise que ces études intègreront également l'analyse des rues à préserver des reports de circulation pour protéger les rues calmes et étroites, en concertation avec les services des villes concernées.

Un autre participant demande quel sera le sens de circulation sur la rue de la Poudrette après l'arrivée du T8.

Béatrice VESSILLER indique que le choix du sens de circulation sur la rue de la Poudrette n'est pas encore arrêté et que les études de mobilité permettront d'arbitrer ce choix en fonction des flux de circulation observés. Elle précise qu'il est probable que la rue de la Poudrette passe en sens unique dès le début des travaux pour maintenir un fonctionnement lisible et limiter les modifications ultérieures, tout en permettant le maintien des accès aux riverains.

Un participant demande quels seront les itinéraires de substitution prévus à la suite de la mise à sens unique de la rue de la Poudrette. Il évoque l'avenue des Droits de l'Homme et l'avenue Roger Salengro.

Béatrice VESSILLER rappelle qu'à ce stade, les itinéraires de substitution via l'avenue des Droits de l'Homme, l'avenue Roger Salengro ou d'autres axes ne sont pas finalisés et qu'ils feront partie des études de circulation en cours.

Pauline SCHLOSSER ajoute qu'il sera essentiel de limiter les reports sur des rues étroites ou inadaptées pour protéger la qualité de vie des riverains et garantir une circulation efficace pendant les travaux. Elle souligne que les scénarios de reports de circulation seront partagés avec les habitants dès leur consolidation pour permettre des ajustements concertés.

Un participant s'inquiète des impacts du projet T8 sur le passage à niveau de la rue de la Poudrette, situé à proximité du Carré de Soie. Il souligne que ce point de franchissement est déjà très saturé, notamment aux heures de pointe, et qu'il constitue un goulet d'étranglement entre le quartier des Brosses et celui de la Soie. Il demande si le tramway agraverait cette situation, ou si des aménagements sont prévus pour améliorer la fluidité des déplacements.

Béatrice VESSILLER précise que le tracé de la ligne T8 ne franchira pas les voies ferrées du T3 à hauteur de la rue de la Poudrette. Le terminus de la ligne sera implanté plus au sud, ce qui limite les impacts directs sur ce passage à niveau, déjà fortement sollicité. Elle reconnaît néanmoins que la

liaison entre les quartiers des Brosses et de la Soie constitue un enjeu majeur, bien identifié par les services de la Métropole et de SYTRAL Mobilités. Elle rappelle que le secteur est concerné par plusieurs projets d'aménagement à l'échelle intercommunale, visant à renforcer les connexions nord-sud : notamment le franchissement en cours d'aménagement au niveau de la rue Henri Legay, à proximité, qui offrira une liaison piétonne et cyclable nouvelle entre les deux quartiers, en complément des accès actuels. Elle conclut en soulignant que le projet T8 s'inscrit dans une vision globale de requalification urbaine, dont l'un des objectifs est précisément d'améliorer les continuités et les circulations inter quartiers.

Impacts des travaux sur le cadre de vie

Un participant demande si des aménagements sont prévus pour améliorer le cadre de vie des riverains et réduire les nuisances sonores pendant les travaux, notamment pour la copropriété du Clos Longchamps. Une autre participante exprime ses craintes quant à d'éventuels dommages sur son bâtiment, invoquant l'apparition de fissures lors de travaux menés sur un projet voisin.

Alice MÜLLER reconnaît que les travaux génèrent des nuisances et précise que SYTRAL Mobilités met en place des dispositifs préventifs lorsque des risques sont identifiés, comme le constat d'huissier ou le référé préventif. Si les études identifient un risque spécifique, le référé préventif est systématiquement engagé ; si aucun risque n'est identifié mais qu'un habitant estime en constater un, il peut alerter SYTRAL Mobilités, qui évaluera la situation et, le cas échéant, missionnera un huissier pour état des lieux avant et après travaux. Elle invite les habitants à signaler leurs préoccupations en amont de la phase de travaux, à la chargée de relations riverains de SYTRAL Mobilités, Aline MORAND (t8-contact@sytral.fr). Enfin, elle ajoute que la rue de la Poudrette ne serait pas coupée pendant toute la durée du chantier : les entrées charretières sont maintenues sauf coupures ponctuelles pour des interventions lourdes, avec information préalable des riverains.

Béatrice VESSILLER précise que le projet intégrerait des mesures de réduction des nuisances sonores, de protection contre les poussières et des informations régulières sur les travaux afin de préserver la tranquillité des riverains.

Pauline SCHLOSSER complète en précisant que la qualité de vie pendant le chantier reste une priorité, avec des dispositifs d'accompagnement dédiés et des possibilités d'ajustements selon les contraintes rencontrées et les retours des habitants.



Transports et réseau de bus

Un participant demande quel sera le devenir des lignes de bus existantes, notamment du C15, après l'arrivée du T8.

Alice MÜLLER précise que SYTRAL Mobilités veille à éviter les doublons entre le tramway et le réseau de bus. Elle indique que l'itinéraire du C15 pourrait être modifié pour optimiser la cohérence du réseau et éviter les doublons tout en maintenant la desserte des secteurs concernés. Elle rappelle que l'arrivée du T8 s'accompagnera d'une réorganisation du réseau de bus afin de compléter l'offre de transport sans supprimer de dessertes, même si les lignes pourront changer de numéro ou d'itinéraire pour garantir une couverture efficace des besoins. Elle ajoute que les études de circulation prévues dès septembre permettront de travailler sur un plan de circulation global cohérent, garantissant une complémentarité entre les modes de transport et évitant des reports de circulation sur des rues inadaptées, tout en veillant à maintenir un réseau de transport collectif performant pour les habitants pendant et après les travaux.

Troisième partie : ateliers sur le projet T8

Un temps de travail aux tables, suivi d'un temps de restitution collective, est organisé pour sonder les besoins de mobilité et approfondir les points de vue et attentes des participants sur le projet.

A chaque table, un poster de contribution est ainsi mis à disposition des participants pour recueillir leurs remarques sur l'opportunité du projet, leurs usages de mobilité ainsi que leurs premières idées.

Les participants sont répartis en 3 tables de travail. Les éléments repris ci-dessous en sont la synthèse :

L'opportunité du projet selon les participants :

Parmi les 14 participants ayant répondu en collant une gommette sur le poster, **10 se disent prêts à utiliser le T8.** Sont notamment pointés les potentiels trajets suivants :

- Quartier des Brosses (Villeurbanne) – Vaulx-en-Velin (pôle d'échange multimodal de Carré de Soie, pour la connexion avec le Rhônexpress) [3 participants] ;
- Quartier des Brosses – Bron (pour se rendre au marché Curial) ;
- Vaulx-en-Velin – Saint-Priest ;
- La Soie – Parc de Parilly [3 participants];
- La Soie – Porte des Alpes ;
- La Soie – Alexandre Dumas ;
- Vaulx-en-Velin – Vénissieux [2 participants].

Parmi les 14 participants ayant répondu en collant une gommette sur le poster, **2 ne comptent pas utiliser le T8**. Cette position est expliquée :

- par le fait qu'ils ne se rendent pas dans les secteurs desservis par le tramway ;
- pour leurs déplacements quotidiens vers La Soie, la proximité rend la marche à pied suffisante pour certains, sans nécessité d'une nouvelle solution de transport.

Plus globalement, les différentes tables de travail font ressortir les éléments suivants concernant **la pertinence du projet** :

| Apports du projets cités | Limites citées |
|--|---|
| Permet d'augmenter les correspondances possibles et renforce l' interconnexion entre les lignes [1 table] | Le C15 emprunte le même trajet entre Vaulx- en-Velin la Soie et le parc de Parilly [1 table] |
| Permet d'emprunter un trajet direct et rapide pour aller de La Soie à Vénissieux [2 tables] | |
| Permet de desservir les zones d'emplois et les établissements scolaires/universitaires [1 table] | |
| Permet d'avoir une alternative concrète à la voiture [1 table] | |
| Permet de supprimer les rodéos urbains en requalifiant la rue de la Poudrette [1 table] | |
| Permet de végétaliser les rues [1 table] | |
| Permet d'aménager des pistes cyclables plus sécurisées [1 table]. | |

Diagnostic des points d'attention sur les mobilités selon les participants :

Sur les posters, les participants signalent les points du parcours nécessitant une attention particulière. On relève :

- Un **enjeu de sécurisation des passages à niveau** le long de la rue de la Poudrette, de l'avenue Pierre Brossolette et à la station Carré de Soie ;
- Un souhait de **renforcement du bus C25** à Saint-Priest ;
- L'impact du chantier du T8 en termes de **nuisances sonores** pour le voisinage ;
- Une demande de **réduction de l'espacement entre les arrêts de tramway**, malgré l'impact possible sur la vitesse commerciale ;
- Un enjeu de **sécurité signalé place Jean Moulin** : avec des jets de pierre évoqués sur le bus C15 et des rodéos urbains, qui pourraient retarder le tramway ;
- Un besoin de **solutions de transports en commun alternatifs au tramway** si le tram T8 ne fonctionne pas à la suite d'incidents ;
- Une **circulation à vélo** perçue comme dangereuse route de Genas (des accidents relevés) soulignant un enjeu d'amélioration de l'éclairage et de sécurisation des cheminements cyclables ;
- L'insuffisance des **zones de stationnement automobile** déjà constatée dans le quartier et que le projet risque d'aggraver.

Les conditions de réussite du T8 selon les participants:

Les différents groupes précisent ensuite par écrit les conditions de réussite du projet T8, selon eux :

L'écoute et l'information des habitants :

- La **prise en compte des remarques**, des réflexions **des habitants** connaissant leur quartier ;
- Une **communication claire** pour tenir informer les habitants de l'évolution du plan de circulation et leur permettre d'anticiper leurs déplacements (application, SMS aux riverains, lettres d'information, panneaux d'information).

Limiter les nuisances en phase travaux :

- Organiser au mieux les travaux pour **limiter les effets sur la circulation** ;
- Améliorer la **sécurité des cheminements** sur la voirie (piétons, cyclistes, automobilistes) en ajoutant une **signalisation claire** et un **éclairage** des voieries.

Enjeux de circulation et de continuité de l'offre de transport :

- Craintes de **pertes de places de stationnement** rue de la Poudrette, le maintien de places de stationnement gratuites est également souhaité ;
- Assurer la **continuité de l'offre de transport** (C15, C17) et éviter toute rupture de service pendant les travaux, en veillant au maintien de la circulation des bus à proximité du tracé

Un réaménagement qualitatif de l'espace public :

- **Végétaliser l'espace public** autour du tracé du T8.



Les stations précisées le long du tracé :



Plusieurs groupes confirment **l'intérêt des stations suivantes au nord du tracé :**

- Vaulx-en-Velin La Soie [2 tables] ;
- Rue Alexandre Dumas [1 table].

1 station souhaitée en plus boulevard de Parilly :

Chaque table a eu la possibilité de proposer des stations supplémentaires le long du boulevard de Parilly. On relève :

- Une station supplémentaire au croisement rue Jean Zay et Avenue Pierre Cot pour desservir le quartier d'habitat Cité Berliet [1 table].

Synthèse des ateliers par les participants eux-mêmes :

En fin de réunion, chaque groupe résume en trois points leurs échanges pour un partage collectif :

Opportunité du projet

Le T8 permet **d'améliorer les connexions avec Villeurbanne (T9) et Saint-Priest (T2)** [1 table]

Un trajet direct et plus rapide pour desservir des **sites universitaires** (Université Gustave Eiffel, campus de Bron de Lyon 2) [1 table]

Le T8 entraîne une **requalification des espaces publics** et une **revalorisation du quartier de La Soie** [1 table]

Un enjeu de gestion des flux à Carré de Soie

Une **hausse de la fréquentation des lignes de métro** à prévoir, notamment à la station Vaulx-en-Velin Carré de Soie. La demande d'une régulation des flux afin que les usagers des trams n'arrivent pas tous en même temps dans le métro [1 table]

Une bonne organisation durant les travaux

Une bonne **information des riverains** durant les travaux et une anticipation des impacts sur la **circulation** [1 table]

Proposer des **alternatives** (bus, navettes...) pendant les travaux [1 table]

Sur la démarche de concertation

Informer les habitants de **l'évolution du projet** (application, SMS aux riverains, flyers, panneaux) [1 table]

Ecouter et échanger avec les **conseils de quartiers** [1 table]

Conclusion

Pour conclure la réunion, **Aline MORAND**, chargée de relations riverains à SYTRAL Mobilités, rappelle l'agenda des évènements de la concertation à proximité du quartier, notamment : un stand mobile place Jean Moulin lors du marché, le vendredi 18 juillet, et une balade urbaine, le 15 septembre de Vaulx-en-Velin Carré de Soie au lycée Jean Paul Sartre pour découvrir la future ligne. Elle ajoute qu'un kit de débat est disponible pour les associations et conseils de quartier souhaitant organiser des échanges sur le projet et dit se tenir à disposition pour toute présentation ou discussion autour du projet à l'adresse t8-contact@sytral.fr. Enfin, elle précise que chacun peut donner son avis sur le site internet : sytral-mobilites.fr/t8.

Béatrice VESSILLER conclut en remerciant la garante de la concertation pour son observation bienveillante et constructive ainsi que l'ensemble des participants et des services.

Fin de la réunion à 20h45.

Pour plus d'informations sur le projet, une Foire aux Questions (FAQ) est accessible en lien [ici](#). Pour être informé des suites de la concertation, rendez-vous sur le site destinations2026-sytral.fr

